

Propositions financières Budget Primitif 2012

Rapport n° CG/2011/139

Résumé :

Pour favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées, le Département intervient au titre de l'aide sociale légale en finançant d'une part les frais d'aide ménagère et d'autre part les prises en charge assurées par les services d'accompagnement social et médico-social pour personnes handicapées (SAVS et SAMSAH).

Par ailleurs, le Département soutient financièrement l'association GIHP Alsace, qui met en œuvre 2 services de transport pour les personnes à mobilité réduite sur la région de Haguenau-Bischwiller et la région de Saverne. Les crédits prévus à ce titre assurent le financement de ces deux réseaux, en complément d'un apport par les communes ou leurs groupements, qui bénéficient du service.

En complément de ses missions obligatoires, le Département soutient également les associations œuvrant dans le domaine du handicap en finançant des actions bien ciblées en cohérence avec ses compétences.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PAP	Direction de l'autonomie et de la santé	4 350 000,00 €
PAT	Direction des routes, des transports et des déplacements	300 000,00 €
	TOTAL	4 650 000,00 €

4311 – Aides ménagères à domicile

Le crédit proposé, stable à hauteur de 180 000 €, tient compte de la dépense réalisée au 31 août 2011. Le nombre de bénéficiaires est en légère diminution (71 bénéficiaires au premier semestre 2011 contre 77 au second semestre 2010), mais les crédits demandés tiennent compte de l'augmentation des tarifs.

4312 – Service d'accompagnement à la vie sociale, d'accueil et d'aide à domicile

Ces services ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées dans le cadre d'un accompagnement social ou médico-social adapté. Ces services doivent favoriser le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et faciliter l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

L'évolution des crédits de 3,9 M€ à 4 M€ correspond à l'actualisation des coûts de fonctionnement des services et l'incidence en année pleine de la création courant 2011 de 29 places de service d'accompagnement social et médico-social pour personnes handicapées par l'Association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation et l'Association des familles de traumatisés crâniens.

4313 – Subventions aux associations pour les personnes handicapées

Les crédits consacrés à ce domaine sont stables. L'objectif est de soutenir prioritairement des actions bien ciblées en cohérence et complémentarité avec les compétences du Conseil Général du Bas-Rhin. Ces crédits servent ainsi notamment à financer des actions d'accompagnement des personnes handicapées, d'information et de soutien familial. A titre d'exemples d'associations soutenues financièrement, on peut citer : l'AAPEI, l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux, l'Association Parentale d'Entraide aux Enfants atteints d'infirmité, La Route Nouvelle d'Alsace, le Centre d'Exposition Permanente, l'Association des Familles de traumatisés crâniens.

4314 – Mesures en faveur des personnes à mobilité réduite

Le Conseil Général finance depuis de longues années, de manière volontaire, le Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques (G.I.H.P.) Alsace, qui organise deux services de transport des personnes à mobilité réduite (TPMR).

Ce service TPMR est déployé dans la région de Haguenau - Bischwiller (une quinzaine de communes, au-delà du périmètre des transports urbains de Haguenau – Schweighouse-sur-Moder) et sur la région de Saverne-Bouxwiller (33 communes).

Les crédits proposés correspondent par conséquent aux interventions du GIHP pour les services TPMR mis en place sur les régions de Saverne et Haguenau.

Les conventions actuelles pour ces deux périmètres d'intervention arriveront à échéance en août 2012. Des réflexions, à travers l'évaluation du schéma directeur des transports et des déplacements, sont actuellement en cours pour voir quelle évolution sera apportée à ce service, qui n'entre pas dans le champ des obligations légales du Conseil Général, et se trouve souvent en superposition avec d'autres services de transport organisés par les collectivités publiques (TER, Réseau 67 ou transports à la demande).

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

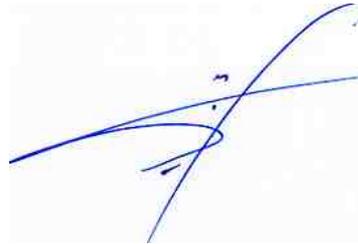
Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
4311	Aides ménagères à domicile et allocations de services ménagers	180 000,00 €	180 000,00 €
4312	Service d'accompagnement à la vie sociale, d'accueil et d'aide à domicile	3 900 000,00 €	4 000 000,00 €
4313	Subventions aux associations oeuvrant dans le domaine du handicap	170 000,00 €	170 000,00 €
4314	Mesures en faveur des personnes à mobilité réduite	300 000,00 €	300 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL